TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS FAIRE LA DIFFÉRENCE !

22, rue des Érables, Clermont (Québec) G4A 1J8 Téléphone : 418-201-0808

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com) / courriel : [maccharlevoix@videotron.ca](mailto:maccharlevoix@videotron.ca)   Télécopieur :418-201-0844

Info-MACC

**OCTOBRE 2020**

***Mot de la directrice***

Bonjour à tous.tes+.

Cette année qui s’achève a été extrêmement difficile pour la majeure partie de notre population. Depuis le mois de mars, le MACC a reçu un nombre record de 2198 demandes d’aide et d’information. Suite à la fermeture complète des bureaux de Service Canada, l’équipe a été au front pour aider tous ceux et celles qui en ont ressentis le besoin. Le fait de suivre l’évolution des mesures d’urgence n’a pas été de tout repos, mais nous sommes très fiers du défi relevé.

Sachez que nous sommes prêts pour la suite ! Grace aux fonds d’urgence communautaire de CENTRAIDE, nous avons embauché et formé une nouvelle personne ressource disponible 5 jours par semaine pour compléter notre super équipe. Nous sommes là pour répondre à vos questions et pour vous accompagner si vous en avez besoin.

En ce qui concerne le travail fait auprès du gouvernement Trudeau, notre campagne visant la réforme de l’assurance-emploi a largement influencée le gouvernement sur les mesures d’urgences qui ont été mises en place depuis le début de la pandémie. Ne laissez personne sans aide !

Cette pandémie a d’ailleurs largement démontré l’inefficacité du programme de l’assurance-emploi trop lourd, trop contraignant et qui n’intègre pas tous les types de travailleurs. Notre filet social doit être repensé en gardant en tête ce que nous venons de vivre ! Personne de doit être laissé derrière !

N’hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook pour être informer en temps réel des évènements à venir !

Toute l’équipe se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur automne possible. Rappelez-vous que nous sommes là pour vous aider !

***Julie Brassard, directrice générale***

**Lancement de la campagne : L’assurance-chômage doit changer !**

Le 22 janvier 2020, le conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) a lancé la première phase de sa campagne : « L’assurance-chômage doit changer! ». Cette campagne s’est effectuée sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les décideur.se.s et la population visant un régime plus sensé et plus protecteur envers les travailleur.se.s.

La campagne lancée par le conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) met de l’avant trois revendications :

1. **L’assurance-chômage doit changer… Pour élargir la couverture**

Nous proposons un régime d’assurance chômage fondé sur un critère unique d’admissibilité : le 15/15, soit 15 semaines de travail réalisées au cours de la dernière année (période de référence); chaque semaine représentant au moins 15 heures de travail.

1. **L’assurance-chômage doit changer… Pour protéger nos communautés**

Nous proposons d’établir un critère unique d’admissibilité de 420 heures avec un dénominateur (diviseur) fixé à 12 pour les régions prises avec un chômage structurel, les régions où l’emploi saisonnier est plus élevé que la moyenne nationale, les communautés autochtones et les secteurs de travail victimes d’une catastrophe naturelle.

1. **L’assurance-chômage doit changer… Pour se soigner dans la dignité**

Nous proposons d’augmenter la période de prestations maladie jusqu’à 50 semaines pour répondre aux situations de maladie grave.

**SONDAGE**

**Étude des impacts de la COVID-19 auprès de la population**

Lors de l'annonce de la pandémie de la COVID-19 au mois de mars 2020, plusieurs mesures d'urgence ont été mises en place afin d'aider les travailleurs et propriétaires d'entreprises qui avaient perdu leur source de revenu. Le Mouvement Action-Chômage Charlevoix a créé un sondage afin d'évaluer les impacts financiers et psychologiques des gens directement touchés par cette crise et nous permettra d'avoir un portrait global réel dans la région de Charlevoix. Nous vous remercions à l’avance de visiter notre page Facebook « Macc Charlevoix » pour répondre au sondage et nous aider dans la récolte de données.

**L’Assurance-emploi simplifiée**

**À partir du 27 septembre 2020**

**Imposable et impôts déduits des paiements**

S’adresse à tous les travailleuses et travailleurs admissibles à l’assurance-emploi :

* Si vous avez perdu votre emploi sans en être responsable;
* Si vous êtes prêt et disposé à travailler et capable de le faire en tout temps;
* Si vous cherchez activement du travail.

Il est possible de travailler pendant que vous recevez des prestations régulières, car vous pourrez conserver 50 cents de vos prestations d’assurance-emploi pour chaque dollar gagné.

Les demandeurs pourront recevoir, une seule fois, **un crédit de 300 heures** d’emploi assurable pour des prestations régulières ou **un crédit de 480 heures** d’emploi assurable pour les prestations spéciales (de maladie, de compassion ou pour proches aidants).

Les prestataires pourront se qualifier à l’assurance-emploi simplifié avec aussi peu que 120 heures de travail et ce programme sera disponible pour un an.

Le montant de la prestation sera de 500$/semaine minimum jusqu’à un maximum de 573$/semaine et d’une durée entre 26 et 45 semaines.

Le calcul des prestations se fera avec les 14 meilleures semaines durant la période de référence.

**Nouvelles prestations temporaires de la relance économique**

1. **Prestation canadienne de la relance économique :**

Cette prestation offre 500$ brut par semaine pendant un maximum de 26 semaines pour les travailleurs qui ne sont pas admissibles à l’assurance-emploi, y compris les travailleurs autonomes, et s’ils ne sont toujours pas en mesure de reprendre le travail en raison de la COVID-19 ou si leurs revenus ont diminué par rapport à ceux qu’ils gagnaient avant la pandémie.

1. **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique :**

Cette prestation s’élevant à 500$ brut par semaine, pendant 2 semaines, est offerte aux travailleurs qui ne sont pas en mesure de travailler parce qu’ils sont malades ou qu’ils doivent s’isoler en raison de la COVID-19. Les travailleurs ne peuvent pas toucher cette prestation et des congés de maladie payés pour la même période de prestations et doivent s’être absentés du travail pendant au moins 50% de leur horaire de travail pendant la période visée. Aucun certificat médical à fournir.

1. **Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants :**

Cette prestation de 500$ brut par semaine, pour un maximum de 26 semaines, est mise en place pour prendre soin d’un enfant de moins de 12 ans parce que l’école ou le service de garde est fermé ou fonctionne selon un horaire modifié en raison de la pandémie; ou encore parce que l’enfant ne peut aller à l’école ou au service de garde suite aux recommandations d’un professionnel de la santé du fort risque de contracter la COVID-19; ou encore parce que la personne qui s’occupe normalement de l’enfant n’est pas disponible pour des raisons liées à la pandémie.

Cette prestation vise également la personne (proche aidant) qui prend soin d’un proche parent ou d’une personne à charge pour différentes raisons liées à la COVID-19 : parce que le programme de jour ou le centre de soins est fermé ou fonctionne selon un horaire modifié en raison de la COVID-19; parce que la personne ne peut pas aller à son programme de jour ou dans son centre de soins suite aux recommandations d’un professionnel de la santé en raison du fort risque de contracter la COVID-19; ou parce que la personne qui s’occupe normalement de la personne n’est pas disponible en raison de la pandémie.

**Gel du taux de cotisation à l’assurance-emploi pour 2 ans**

En 2020, le taux de cotisation à l’assurance-emploi pour les employés est de 1.58$ par tranche de 100$ de rémunération assurable, tandis que celui pour les employeurs est de 2.21$ par tranche de 100$ de rémunération assurable (1.4 fois le taux des employés).

Compte tenu du nombre croissant de Canadiens qui demandent des prestations d’assurance-emploi en raison de la COVID-19, on s’attendrait normalement à ce que le taux de cotisation à l’assurance-emploi augmente, et donc les travailleurs et les employeurs seraient tenus des cotisations plus élevées en 2021.

Le gel des taux de cotisation à l’assurance-emploi sera avantageux pour les employés et les employeurs, car il évite une hausse de ces taux pendant deux ans, en période de reprise économique.

**Présentation de notre équipe**

****

**Danielle Pelletier Martin Guérin**

**Membres**

MERCI À NOS 140 membres

Votre support nous aide à poursuivre notre mission d’aide et de soutien aux chômeurs et travailleurs! Merci de continuer à faire partie de notre organisme.

Nous espérons encore compter sur vous en 2021!

**Bénévolat**

Nous sommes à la recherche de personnes désirant donner de leur temps pour faire du bénévolat lors de nos activités. C’est par votre soutien que nous réussissons à atteindre nos objectifs. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter au 418-201-0808.

**Communauté**

Afin d’élargir notre impact dans la région, rejoignez-nous sur notre site internet ou Facebook :

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com)

****

**Au plaisir de vous y retrouver!**